

FO

AVEC FO, CONSTRUISONS NOTRE AVENIR !

*Il y aura un avant et un
après COVID en DDT ?*



Chronique de crise en DDI...

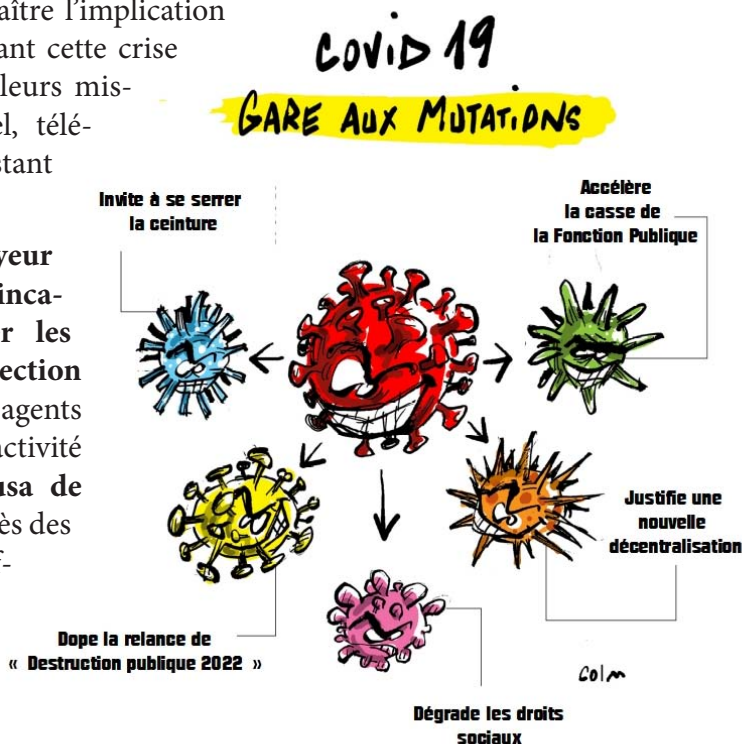
Dès mi-mars 2020, les DDI ont connu un passage en confinement **désordonné** qui illustre l'affaiblissement des chaînes ministérielles « jusqu'au terrain » et le fait qu'elles sont appelées depuis 10 ans à réfléchir à abandonner leurs missions plutôt que de réfléchir à celles à conserver et à exercer. Avec sur ce champ de la continuité des missions, des ordres et des contre-ordres croisés avec de l'arbitraire préfectoral.

Depuis le début du confinement, en présentiel dans les services, en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence, dans des conditions souvent très difficiles, **chaque agent à son niveau a répondu présent**. Toutes et tous ont contribué à la continuité du service public, à la sécurité de nos concitoyens, et à la lutte contre la propagation du COVID 19. Avec une pensée pour certains de nos collègues touchés directement ou indirectement par le virus.

Qui saura reconnaître l'implication de ses agents durant cette crise qu'ils aient gérés leurs mission en présentiel, télétravail, travail distant dégradé ?

Et si l'Etat employeur a souvent été incapable de donner les moyens de protection individuelle aux agents maintenus en activité présentielle, il usa de la menace auprès des agents en diffusant des

f i c h e s



orientées aux chefs de service les encourageant à les sanctionner en cas de refus d'exécution de missions quelles que soient les conditions, et décourageant les agents à faire usage du droit de retrait.

On ne peut pas dire que le gouvernement ait réuni les conditions pour que le déconfinement se passe bien socialement. Plutôt que de chercher à renforcer le collectif et la solidarité dans une période épidémique qui met en danger le lien social, **il a mis en place un certain nombre de mesures ou d'outils qui risquent d'opposer les agents entre eux.** Ponction autoritaire de congés qui touche majoritairement des catégories de personnels potentiellement fragiles, mise en place d'une prime exceptionnelle dont peu d'agents pourront bénéficier (et même pas les agents ayant exercé des missions présentielle), et dont le financement est assuré à masse salariale constante.

Dès le 11 mai, là aussi dans une certaine cacophonie, le déconfinement a été lancé, ouvrant une période de retour « progressif » en activité présentielle jusqu'en septembre (avec une progressivité précipitée dans de nombreuses directions dès début juin).

A toutes les phases de la crise, la priorité de FO a été de préserver la santé, la sécurité et les droits des agents, tout en maintenant le lien de la solidarité au niveau local et national.

Des instances représentatives dématérialisées... mais pas confinées !!

Les représentants des personnels dans les instances locales et nationales ont été particulièrement sollicités pour s'assurer que les choses se passaient le mieux possible, et agir là où cela se passait mal. Ce sont ainsi **plusieurs centaines de réunions de CHSCT** (comité d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail) qui ont été organisées, souvent à notre demande, **une instance dont on redécouvre la grande utilité alors qu'ils sont censés être supprimés en 2022** par la loi dite de « transformation de la Fonction Publique ».

Le Secrétaire général du gouvernement lui-même souscrit à ce constat, puisqu'il a réuni durant cette période pas moins de 6 réunions formelles du CHSCT des DDI...contre aucune du CT des DDI !

Au plan des Directions Départementales Interministérielles, **FO a maintenu la pression pour que ceux qui ont voulu obtenir leur pilotage (le ministère de l'Intérieur) en assumant la pleine responsabilité en situation de crise.** Ce qui n'est pas allé de soit...celui-ci semblant redécouvrir l'intérêt des chaînes ministérielles (RH et missions) et la nécessité de piloter la crise en DDI.

Et nous renvoyant lors de nos questionnements vers nos ministères de tutelle.

Dans des conditions dégradées (l'administration n'ayant pas les moyens d'organiser mieux que des audioconférences à certains endroits...pour des réunions durant souvent plus de 5 heures!), à toutes les étapes de la crise, **FO a porté ses plateformes de revendications** en CHSCT des DDI afin d'améliorer les garanties offertes aux agents, **et de leur donner des éléments de «mode d'emploi» du confinement/déconfinement et pour lutter contre les effets de la ponction de JRTT.**

Et maintenant ?

Dès le passage au stade 3 de la gestion de la crise sanitaire actuelle, **FO a demandé au Secrétaire général du gouvernement un moratoire sur les chantiers de réorganisation de l'Etat territorial.** Celui-ci a prononcé en réponse indirecte **via un report au 1er janvier 2021 la réforme de l'organisation territoriale de l'État** (en particulier la mise en place des secrétariats généraux communs au niveau départemental et des nouvelles directions départementales « Emploi, Travail et Solidarités » en lieu et place des DDSCS).

Pour FO, l'heure n'est pas à la reprise des réformes engagées avant la crise, l'heure est à la définition des enseignements qui doivent en être tirés. En cohérence avec les nombreuses interventions du Président de la République annonçant un

nouveau monde, **FO demande la relance du Conseil National des Services Publics**, ce qui ne coûte rien...sauf de devoir mettre sur la table des bonnes questions. « Quels besoins publics ? quelles missions et politiques publiques pour y répondre ? quelle organisation, quels moyens et quels services publics, dans le respect des 3 versants de la Fonction Publique de la République, pour leurs mises en œuvre ? ».

Au niveau des DDI, FO exige l'arrêt pur et simple des réformes en l'attente de la production d'un bilan contradictoire de la Réate et des différentes réformes réalisées depuis 2010, croisé avec les enseignements issus de la crise sanitaire.

FO dénonce par ailleurs au niveau global de la Fonction Publique, la « relance » dans la parfaite continuité de l'avant crise, de la déclinaison de la loi de transformation de la Fonction Publique (dont la suppression des CHSCT!!).

Des facteurs aggravants constants...à réduire !



Dans toutes les crises on retrouve la notion de court et de long termes. Force est de constater ici comme la vision à très court terme, purement comptable des dirigeants (publics comme privés) a été un facteur aggravant à la crise: manque d'anticipation, manque de masques, manque de tests, manque de lits dans les hôpitaux, délitement de nos moyens de productions.

La population subit aujourd'hui durement ces erreurs : perte des libertés, pertes de revenus, perte de la santé, si ce n'est de la vie comme pour les soignants et les médecins envoyés au feu sans protection.

Prendre en compte le moyen et le long termes dans les décisions, **c'est stopper la fuite en avant « déconcentratrice » des dernières années**, plaçant le décideur seul face à la pression politique et économique locale. C'est en conséquence renforcer ou rétablir les chaînes ministérielles jusqu'au plus près du terrain, ce qui renforcera la capacité des Préfets à retrouver un rôle de décideur « éclairé », pas isolés en première ligne des pressions locales.

Les baisses d'effectifs et de moyens imposés à l'ensemble des structures de la puissance publique ont montré leurs effets durant cette crise. Les DDI sont bien placées pour le savoir avec -40 % depuis 2010.

Pour ne pas renouveler les mêmes erreurs !

La prochaine crise sera peut être à nouveau financière, sanitaire, alimentaire, agricole, environnementale, peut être liée à des mouvements sociaux d'ampleur inégalée, à un accident industriel majeur, ...

Avec une certitude, **elle concernera directement les champs de compétence exercés en DDI.**

La liste des sujets à prendre à bras le corps peut donner le vertige, citons en quelques exemples :

- la préservation et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et en denrées alimentaires dans le respect des règles sanitaires et de l'environnement
 - la préservation des services éco systémiques rendus par notre environnement et la préservation de la biodiversité.



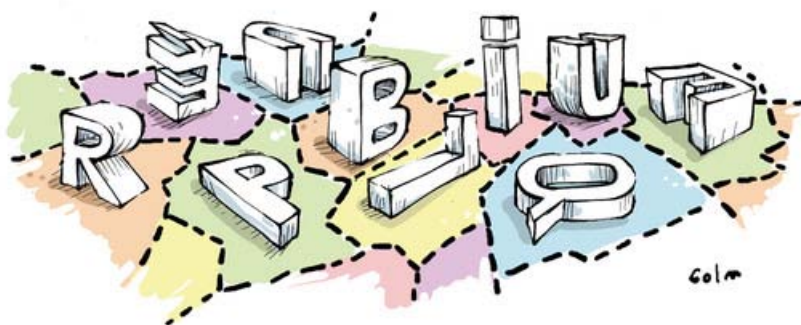
Colm

- la fin de la dépendance aux carburants fossiles tout en maintenant des capacités de déplacement
- l'adaptation à la montée des eaux et aux phénomènes climatiques extrêmes
- la lutte contre des maladies infectieuses nouvelles sous nos latitudes
- les crises sanitaires animales (grippes aviaires...) aux portes de la France actuellement qui auront de lourdes conséquences sur la santé animale mais pas que pouvant également atteindre l'humain si elles venaient à franchir les portes de l'hexagone. Sommes-nous prêts ?
- les enjeux de santé publique liés aux nouveaux risques : la pollution atmosphérique – qui fait plus de morts que le Covid-19 et pour laquelle la mobilisation des services ne peut être à la hauteur
- les pesticides et métabolites de pesticides dont 2/3 sont des substances perturbateurs endocriniens
- la sécurité sanitaire des aliments dont la nécessité d'excellence revêt, au-delà des enjeux essentiels de santé publique, une importance capitale pour le dynamisme et la santé de la filière agro-alimentaire, essentielle à l'économie Française.

Certes prévoir à l'avance toute crise d'ampleur mondiale qui pourrait survenir est sans doute une gageure **mais plusieurs points doivent permettre de se dire qu'enfin, il y aura un après :**

- inverser enfin la logique, **partir des crises auxquelles il faudra probablement faire face, et se donner les moyens d'y répondre**
- **l'arrêt pur et simple des réorganisations réalisées à la seule aune des objectifs comptables de réductions d'effectifs.** Aucune organisation n'est en mesure de se projeter vers l'avenir dans un objectif de réaliser des missions essentielles, encore moins d'adapter ces missions à des besoins essentiels qui évolueront, si la préoccupation quotidienne depuis plus de 15 ans est encore et toujours de s'adapter pour tenter de faire aussi bien avec moins de personnels et moins de moyens; **l'Etat français doit s'appuyer sur une expertise forte de ses services publics, particulièrement malmenés ces dernières années en DDI par abandon et transferts de missions, par affaiblissement des chaînes RH ministérielles.**

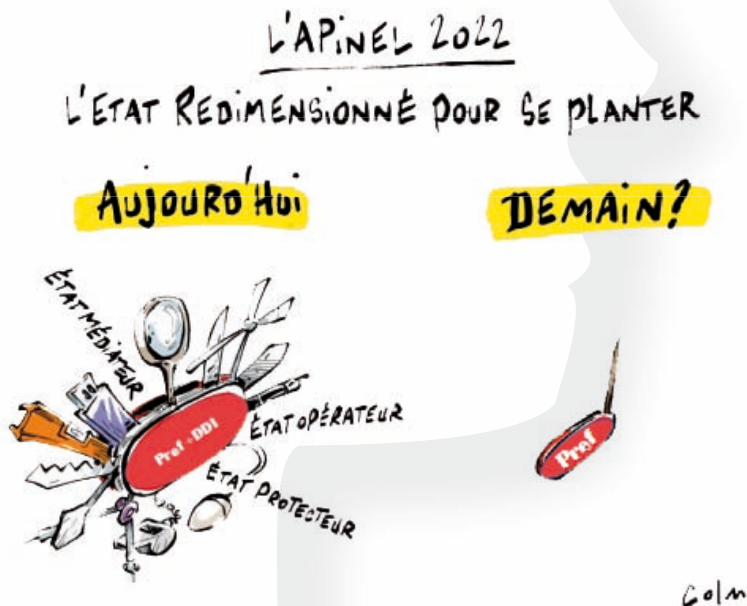
- **Redonner l'attractivité nécessaire aux missions** techniques et spécialisées exercées en DDI, précieuses en tout temps pour prévenir et conseiller, indispensables en période de crise pour agir. Les mêmes qui en appelaient aux compétences métiers pour assurer la sécurité en période de crise, scandent à nouveau le « plus d'interministérialité » et de fongibilité.
- **établir des plans massifs ministériels de recrutement statutaire** permettant d'anticiper les effets de la pyramide des âges des agents des DDI, et contribuer à lutter contre la précarité de notre jeunesse en période de crise.
- réinvestir dans la connaissance du territoire dans tous les domaines (environnement, risques, réseaux...) comme une condition nécessaire pour pouvoir apporter des réponses aux crises. **Il est donc nécessaire de maintenir ou rétablir les implantations territoriales.** Cette crise du Covid-19 a révélé le désastre des choix réalisés ces dernières années, dépouillant les territoires, abandonnant toute vision à long terme, guidés par les coupes budgétaires sur des sujets qui méritent au contraire de s'inscrire dans une réflexion à plus long terme et qui requièrent une continuité des moyens, humains et financiers.



Affaiblir le rôle de l'État pour aggraver les effets de la prochaine crise ?

Cette crise aura une nouvelle fois fait la démonstration **que seul l'État, émanation de notre contrat social, est là en dernier recours**, que lui seul peut faire que chacun contribue selon ses moyens et bénéficie des protections collectives selon ses besoins. **Si les services de l'État ont été critiqués dans la gestion de la crise**, souvent de façon opportuniste pour justifier de nouveaux mouvements de décentralisation, **c'est bien parce qu'ils ont subi les effets de la rigueur budgétaire** qui leur a été appliquée depuis la RGPP jusqu'à CAP 2022, **de l'affaiblissement des compétences mobilisables** par transferts et abandons de missions, **de l'attaque contre les chaînes ministérielles** par inter-ministérialisation et agencification galopantes. **Pour faire mieux la prochaine fois, la solution n'est aucunement la politique du pire et de la fuite en avant !!**

C'est pourquoi, il est indispensable de tirer aujourd'hui les leçons pour ne pas subir dans le futur.



FOcus sur : pourquoi faut-il abandonner le projet « SG commun »

Si la plupart des DDI a pu adapter son fonctionnement et ses missions pour faire face à la crise, c'est grâce à la présence de moyens supports de proximité. Comment sera anticipée et gérée la prochaine crise par une direction pénalement responsable, mais sans aucun moyen à disposition ? Ici, c'est la gestion RH de proximité qui a montré sa pertinence.

La création de services généraux communs, dans une unique, et bien virtuelle, logique de réduction des coûts va contraindre toute capacité d'initiative et toute réactivité au profit d'une centralisation des RH et des moyens généraux déshumanisés.

L'urgence est de conforter et renforcer les compétences des SG de proximité.

La crise sanitaire que nous connaissons depuis 2 mois et demi a montré la pertinence et le caractère indispensable de compétences organisationnelles et logistiques de proximité.

FOcus sur : pourquoi faut-il abandonner le projet « DD Emploi/Travail/Solidarités » ?

Une crise sociale et économique d'ampleur s'annonce, avec une montée des inégalités et de la précarité. Les DDI, et notamment les DDCCS avec les UD Direccte, sont et seront en première ligne pour assurer le rôle régulateur de l'État dans la gestion de cette crise à venir.

Poursuivre la désorganisation de ces services dans cette période serait une décision lourde de conséquences, et renforcerait le délitement d'une



déclinaison nationale et harmonisée des politiques publiques.

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en avant l'importance des missions de l'inspection du travail, qui doivent rester indépendantes de l'autorité préfectorale.

Pour FO, l'urgence est de suspendre la réforme territoriale, de conforter et renforcer les missions des DDI, notamment celles des DDCS, ainsi que celles des UD Direccte.

FOcus sur : pourquoi faut-il rétablir des chaînes ministérielles ?



Force est de constater que ceux (ministère de l'Intérieur et Préfets) qui revendiquent haut et fort le pouvoir absolu sur les DDI par temps calme, se sont largement déchargés sur les ministères et les directions départementales en période de crise. Les ministères ont ainsi pu reprendre la main sur les métiers. Les préfets ont

renvoyé les interrogations des OS vers les ministères de rattachement, notamment sur les mesures de confinement ou de déconfinement. Les consignes pour les DDI étant arrivées trop tard dans les services, heureusement que la plupart des ministères ont pu soutenir et informer les agents.

FOcus sur : pourquoi faut-il étendre le télétravail ?

La crise a montré l'efficacité du télétravail malgré les a priori de certains directeurs ou chefs de service. Malgré leur activité importante en début de confinement (élections municipales obligent !) les équipes informatiques ont essayé tant bien que mal de satisfaire un maximum de demandes avec les moyens du bord. Il faut tirer les leçons dans ce domaine et mettre dès à présent les moyens (en personnel et en matériel) afin que les normes en terme de télétravail puissent s'effectuer sans les dysfonctionnements constatés lors de cette crise. Les ministères et directions générales donnent ouvertement pour consigne aux chefs de services de surseoir à toutes les demandes de télétravail : est-ce cela tirer les leçons de la crise ? En démotivant les troupes et en les maintenant dans cet immobilisme on se prépare «admirablement» à la deuxième vague ou aux autres futures crises annoncées...

FO revendique un élargissement du télétravail volontaire, dans le respect des droits du personnel, de leurs conditions de travail et avec la prise en charge des frais par l'administration.

FOcus sur : pourquoi faut-il conserver les CHSCT ?

Dans le contexte inédit que nous avons vécu, cette instance a, s'il en était encore besoin de le rappeler ici, montré son utilité, sa technicité et sa réactivité. Quand, dans la précipitation, il a fallu discuter des mesures à prendre pour assurer, la sécurité physique et morale des personnels, pour recréer un collectif de travail sécurisé, le CHSCT a été là.

Pour FO, il est nécessaire de conforter et renforcer les compétences des CHSCT, et non de les supprimer comme le prévoit le gouvernement dans la loi dite de « transformation du service public ».



FOcus sur : pourquoi faut-il rétablir l'intégralité des compétences des CAP ?

La crise sanitaire a remis en avant la nécessaire prise en compte du facteur humain dans les DDI – et notamment l'importance de protéger la sécurité morale et physique des agents pour assurer la continuité des missions. La transparence des mouvements et des carrières participe à ces protections. Les CAP sont un outil majeur pour assurer une gestion RH protectrice des agents publics.

Pour FO, il est donc nécessaire de rétablir les compétences des CAP en matière de mobilité et de carrière.



LE PARITARISME SELON DARMANIN

FOcus sur : la démonstration que les agents en DDI étaient sur le pont !

L'exemple des missions support :

Les agents des secrétariats Généraux ont été et sont très réactifs dans le cadre de cette crise sanitaire.

- Accompagnement des agents et écoute
- Mise en œuvre des modalités et procédures de retour après le déconfinement
- Application des consignes et des gestes barrières
- Présence des assistants de prévention
- Réponse aux enquêtes hebdomadaires nécessaires pour connaître la situation des directions
- Aide dans certaines directions à la distributions des matériels aux associations, afin de soulager les services métiers
- Gestion quotidienne RH (consultation de dossier personnels, information rapide paye, avancements ...)

Cette implication des agents des fonctions supports et logistiques, démontre que le lien avec les agents ne doit pas être coupé. Il en est de même pour les acteurs de l'action sociale au sens large qui ont permis un accompagnement souvent précieux des agents qui pour différentes raisons ont été mis en difficulté par cette crise.

Suivant la localisation des futurs SGC, faudra-t-il que les agents déposent une journée afin de se rendre dans les services ? Faudra t il également prendre rendez vous ? Ou bien un « ticket » ? Quel accompagnement allons nous avoir ?

La proximité est la seule réalité qui doit perdurer !



Pour un après COVID en DDI

L'exemple des systèmes d'information et de communication :

Les agents des SIC ont quant à eux joué un rôle crucial en cette période de crise, dans une pénurie de moyens, en assurant la continuité vitale de toutes les liaisons gouvernementales, la mise en place d'applications informatiques spécifiques à cette période de crise, maintenant le fonctionnement optimal de tous les types de réseaux et étant mobilisés contre des attaques virales des réseaux informatiques.

Dans un contexte de travail très difficile et risqué en matière de santé et de sécurité des agents, les SIDSIC (de proximité) ont fortement été sollicités durant cette période de confinement et de déconfinement. Dans la précipitation et afin qu'un maximum d'agent puissent effectuer du télétravail le plus rapidement possible, ils ont effectué un maximum de travaux (certificats, configurations, mise en place de normes de sécurité des systèmes....) afin que les agents puissent continuer à exercer leurs tâches quotidiennes pendant cette crise et tout ceci avec des effectifs en constante diminution côté DDI. En seront-ils remerciés ?

La présence d'un correspondant dans chaque direction reste indispensable.

L'exemple des missions en abattoir :

Les abattoirs font partie des secteurs d'activité où la production n'a jamais cessé durant l'épidémie. Le risque de contamination interpersonnelle a été et est élevé notamment sur la chaîne d'abattage aux cadences importantes (800 porcs /heure, 100 bovins /heure) ou dans les espaces communs, comme les vestiaires, souvent exigus. Le bruit régulièrement au-dessus de 80 db ne favorise pas la communication et rend également les mesures de distanciation physique difficiles à respecter... Nos incessantes alertes en terme de sécurité et de protection des agents en abattoirs ont été confirmées par l'actualité avec l'apparition du COVID 19 sur certains sites et notamment sur le site de KERMENE. Comme dans toutes guerres, pour reprendre l'expression du chef de l'État, des industriels peu scrupuleux ont profité et profitent de la pandémie pour gagner des parts de marché supplémentaires au mépris de la santé et de la sécurité des travailleurs.

L'exemple des missions liées à l'urbanisme :

Durant le confinement, les nouveaux élus et certains services techniques d'EPCI ou de communes se sont tournés voire reposés sur les services de l'Etat pour assurer la continuité de missions leur revenant exclusivement aujourd'hui.

C'est le cas pour l'aménagement, l'urbanisme, où certains services ont assuré les permanences d'informations aux élus, usagers, professionnels,... ainsi que les continuités d'instruction alors qu'aucune n'a été considérée comme devant être maintenue, mais où l'expérience des agents a permis d'anticiper une sortie de crise où tout le monde savait que l'urbanisme est un critère de «bonne santé» du BTP, notamment. Les agents sont restés mobilisés, malgré le peu de facilités techniques (pas ou peu d'accès VPN pour ce domaine), ainsi que les agents dont les compétences permettent de répondre aux sollicitations dans le cadre de l'avis des services (risques, eau, biodiversité, SEA...)

Concernant la fiscalité de l'urbanisme, dont le gouvernement veut transférer les missions en DGFIP, la mobilisation des agents a permis de poursuivre les calculs des dossiers et leur liquidation.

Aujourd'hui, les services aménagement, logement, urbanisme sont fortement sollicités depuis le 11 mai pour assurer à 100 % un retour à la normale et s'assurer de celle des collectivités. Les DDT(M) restent également mobilisées pour les accompagnements de projets dits «complexes» afin de faciliter là aussi leur aboutissement.

L'exemple des missions de cohésion sociale :

Les agents des DDCCS/DDCCSP sont restés « sur le pont » pour assurer la continuité de l'activité sur des secteurs très sensibles:

- accueil Hébergement d'urgence y compris les personnes sans domicile fixe et les demandeurs d'asile ;
- suivi des futurs centres d'hébergements COVID
 - veille sociale
 - lutte contre l'habitat indigne, en particulier en matière d'insalubrité et péril
 - la continuité de la distribution de l'aide alimentaire

et des équipements de protections anti COVID 19 (gels notamment ...)

- soutien des personnes protégées, mandataires individuels
- continuité du paiement des structures et établissements assurant la prise en charge des personnes les plus vulnérables (CHRS SMPJPM, associations locales et autres acteurs au cœur de ces missions de soutien) afin de permettre d'assurer le fonctionnement des structures mais également la rémunération des salariés
- suivi des violences faites aux femmes par les délégué(e)s aux droits et à l'égalité

Les DDCS ont pris en charge des missions complémentaires : elles ont organisé les centres d'hébergements spécialisés (Covid), assuré des distributions de masques aux opérateurs du secteur social, distribué des chèques services à ces associations à destination des personnes sans domicile et sans ressources, assuré une veille des cas suspects dans les structures hébergement.

Dans certains départements les DDCS ont participé à la mise en place des cellules territoriales d'appui à l'isolement (CTAI).

Une nouvelle démonstration du caractère indispensable des missions des DDCS/DDCSPP en matière sociale !

L'exemple des missions jeunesse et sports :

Dans des conditions difficiles pour les agents, les missions relatives au contrôle de l'accueil collectif des mineurs et à l'accompagnement de la mobilisation du service civique ont été maintenues. Les agents ont ensuite du gérer l'afflux de dossiers à l'issue du confinement, sans aucune reconnaissance pour leur investissement.

L'exemple des missions de concurrence, consommation et répression des fraudes :

Cette situation de crise sanitaire et économique inédite a mis en lumière l'impérieuse nécessité d'un service public de contrôle économique et de protection des consommateurs fort et extrêmement réactif... et les agents de la DGCCRF se sont trouvés en première ligne pour assurer la continuité de cet indispensable service public !

Ils ont eu pour mission de contribuer à la résolution de la crise dans leur champ de compétence :

- cette crise, propice au développement de pratiques abusives (arnaques, pratiques commerciales trompeuses sur des produits présentés comme utiles à la prévention ou à la protection contre la Covid-19,...), a exigé des services le maintien d'une vigilance accrue et une grande réactivité dans le traitement des plaintes des consommateurs.
- une veille économique a été mise en place pour surveiller les tensions sur les approvisionnements et les hausses spéculatives sur les prix des produits de première nécessité.
- les contrôles ont été focalisés sur les secteurs et les produits dont la demande ou les conditions de marchés ont été les plus affectées par la crise sanitaire, tout particulièrement les produits de protection (contrôle du respect des prix des gels hydro-alcooliques, contrôle de la loyauté des transactions et de la sécurité concernant les masques Grand Public, surveillance des prix des masques...).

Certains Préfets n'ont pas hésité à solliciter les services CCRF pour contrôler le respect des gestes barrières, qui relève de la compétence d'autres services (Police, Gendarmerie, Police Municipale). Ces demandes de travail en dehors de toute habilitation ne sont pas tolérables.

L'exemple des missions d'économie agricole :

FO s'insurge sur la méthode utilisée par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), de concert avec l'Agence de services et de paiement (ASP), qui semble-t-il évolue dans une réalité virtuelle. Comme le montre le reproche - à peine sous-entendu - fait aux SEA de l'encombrement massif de TELEPAC à l'approche du 15 mai, alors même qu'il était parfaitement prévisible...comme tous les ans et cette année plus encore avec le retard pris lié au confinement ! Et la défiance transpire également dans une lettre du ministre Guillaume qui s'étonne de la variabilité des taux de télé-déclaration dans les départements, oubliant l'impact des conditions climatiques hivernales 2019 sur l'activité agricole dans certains d'entre eux. Cette lettre en date du 24 avril adressée aux préfets de départements, loin de calmer et d'aider les Services d'Economie Agricole, a instauré un climat d'anxiété peu propice à rassurer les agents concernés. L'incapacité à trouver des solutions visant à soulager les agents des SEA a été renforcée par l'avis défavorable de la DGAFP sur le prolongement des contrats de vacataires confirmés.

Lors de la réunion du suivi des SEA du 15 avril, la directrice de la DGPE a indiqué que les DDT(M) et organismes de service devaient réfléchir au moyen d'accueillir physiquement les exploitants agricoles, y compris pendant la période de confinement. Cette demande a été présentée comme une réponse apportée au gouvernement qui considère l'appui à la télé-déclaration comme une mission essentielle pour les exploitants agricoles, la DGPE a relayé cette injonction. Cette décision interpelle tant au niveau de sa faisabilité que du changement brusque de doctrine opéré par la DGPE. Est-il utile de rappeler à ce niveau que les consignes de la DGPE depuis plusieurs années sont de ne plus accueillir les exploitants pour leurs télé-déclarations afin de conserver les moyens pour l'instruction ? Et l'injonction contradictoire s'aggrave lorsqu'il s'agit d'accueillir les exploitants en difficulté pour réaliser leur télé-déclaration, car ils sont souvent les plus âgés (ou habitants en zone blanche...) et donc les plus vulnérables face à la COVID-19...

L'exemple des missions de police de l'eau :

La charge de travail durant le confinement est soutenue, les agents chargés de l'instruction ont pu assurer la continuité de service en poursuivant la délivrance des actes administratifs, avec la difficulté de ne pas pouvoir vérifier sur le terrain l'ampleur, la nature ou le contexte environnemental dans lequel les travaux projetés seront réalisés.

Au niveau des contrôles terrains (qui n'ont pu être réalisés), des contrevenants non identifiés ont profité de la période de confinement, et donc de l'absence de la police de l'eau (DDT + Office Français pour la Biodiversité) sur le terrain pour se débarrasser dans la nature de déchets normalement destinés à être traités dans des centres adaptés. Il est fort à parier que si la période de confinement s'était poursuivie sur un temps plus long, on aurait observé une explosion du nombre de pollution du milieu naturel.

La présence des services de l'État doit être visible par l'ensemble des citoyens afin que les conseils soient donnés dans le cadre de l'accompagnement de projet et que les règles soient respectées par tous. Sans les services de l'État, chaque citoyen est livré à lui-même et c'est la loi du plus fort qui fera référence.

Les agents qui travaillent dans la police de l'eau sont pleinement investis dans leur métier, et par conséquent, ces agents durant le confinement sont restés en pleine activité via le télétravail, et leurs unités ont pu rester en contact avec le pilotage du MTES sur des sujets sensibles (nouveaux délais d'instruction, assainissement, boues de stations d'épuration...). Ils ont tout fait pour que les maîtres d'ouvrage ayant déposé des dossiers de travaux soient traités dans des conditions satisfaisantes, à la fois en termes de délai et de qualité, afin que les chantiers prévus cet été ne soient reportés.

L'exemple des missions liées à la certification export et aux contrôles des échanges internationaux:

« Il faut maintenir les fonctions vitales » a dit le Président : Les agents concernés ont répondu présent pour assurer la continuité de l'activité des services en charge des contrôles des échanges ou de la certification des exportations de denrées. Ces derniers ont connu une hausse d'activité dès l'annonce du confinement. Leur dévouement a permis l'approvisionnement de la population, mais aussi de ne pas bloquer l'économie du pays en préservant les débouchés pour les industries agro-alimentaire française.

L'exemple de la protection animale :

Le confinement n'a pas réduit le nombre d'animaux maltraités ou laissés à l'abandon sans soins ni alimentation. Les personnels des services de Santé et Protection Animale ont répondu à toutes les alertes pour faire cesser et sanctionner les mauvais traitements, et si nécessaire retirer les animaux pour les acheminer vers des refuges.

L'exemple des missions maritimes :

Chargées de missions régaliennes en matière de contrôles des pêches, de la navigation, de protection de l'environnement, les unités littorales des affaires maritimes (ULAM) auraient dues continuer à être mobilisées durant le confinement. Or, la quasi totalité de ces unités furent privées de terrain puis une petite majorité a pu recouvrer une activité.

Cette absence a favorisé une recrudescence de comportements illégaux. En réponse d'autres services de l'État, principalement la gendarmerie, ont dû prendre le relais alors même qu'ils étaient déjà fortement mobilisés par la gestion du COVID. Cela illustre le manque de pilotage centralisé de ce type d'unité qui aurait assuré une homogénéité dans la typologie des missions un plan de protection des agents sur le terrain moins disparate.

Au final ce sont 60 % des unités qui ont fini par retrouver une activité pendant le confinement, contre 20% les quinze premiers jours du confinement. Au delà du fait que la mobilisation des agents était liée à la personnalité de la direction, le problème le plus sensible est le manque de

protection des agents également. Avec comme résultats des unités comme l'ULAM 14 où les agents ont dû patrouiller au contact des usagers sans la moindre protection, pas même un masque.

Une décennie après la mise en place de la Réate, force est de constater que, comme pour d'autres services, que le succès de l'interministérialité débridée n'est pas au rendez-vous. Les enseignements issus de cette crise devraient amener les décideurs à reconstituer une chaîne ministérielle directe, permettant ainsi un pilotage plus aisé par la centrale plutôt que la dilution des responsabilités que l'on connaît aujourd'hui où les principaux perdants sont les agents, leur métier et les politiques portées.

Le confinement a démontré une fois de plus que ces unités, dont les missions relèvent pour l'essentiel des administrations centrales que sont la DAM et la DPMA, dont les budgets de fonctionnement relèvent de BOP métiers centralisés ne trouvent pas leur place en DDTM.

Pour couronner le tout, le comble a été atteint par les textes d'application de la « prime covid » qui, alors même qu'il était question d'une crise sanitaire n'ont pas reconnu de critère d'éligibilité en fonction du contact avec les usagers.



L'exemple de l'inspection des permis de conduire :

Après plusieurs semaines d'examens sans la moindre protection , les IPCSR ont arrêté leur activité le 16 mars pour reprendre le 25 mai.

Les auto-écoles sont restées quant à elles fermées jusqu'au 11 mai. Malgré cette interruption simultanée, les médias relaient des chiffres totalement fantaisistes de candidats en attente d'un examen. Les chantages de la privatisation se font ainsi de nouveau entendre.

Pour assurer leurs missions, les IPCSR sont jusqu'ici contraints de porter masque, visière toute la journée en pleine chaleur, et ont interdiction d'utiliser la climatisation. Des malaises, arrêts maladie et hospitalisations surviennent alors. Malgré cet état de fait, l'Administration exige des IPCSR de produire toujours plus de places d'examens, au mépris de la durée de leur temps travail, de leur santé et de la sécurité.

L'exemple des missions de gestion de crise :

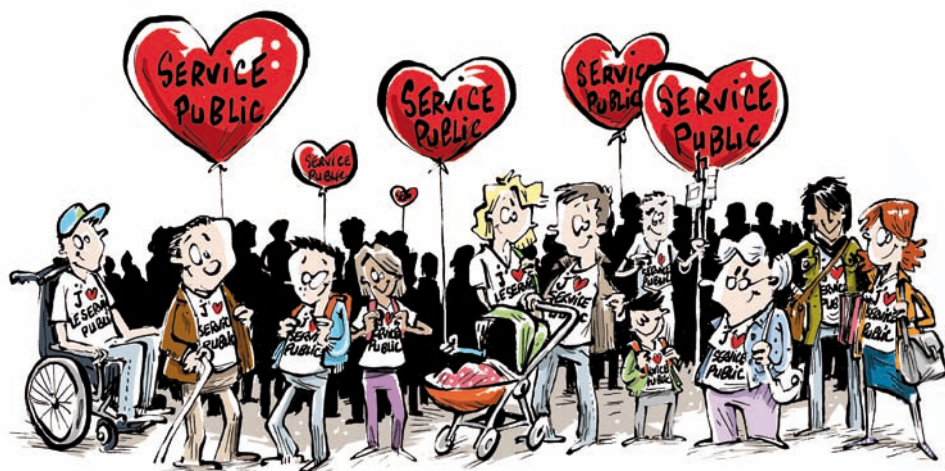
Se préparer à gérer des crises, cela fait partie de missions affichées comme prioritaires pour la plupart de DDI. Sauf que les moyens affectés y sont souvent ridicules (de l'ordre de la fraction d'ETP) et ont bien du mal à s'appuyer sur des compétences thématiques, rendues de plus en plus rares par la disparition/transfert de missions, ou sur la connaissance des territoires. Par ailleurs, la vraie priorité assignée aux DDI depuis 10 ans n'est pas de réfléchir et s'organiser pour conduire des missions, plutôt de s'en débarrasser.

Durant la crise COVID, la chaîne de gestion de crise des DDI a été sollicitée dans leurs champs de compétence, y compris par mobilisation des dispositifs d'astreinte. Avec parfois une vision de la continuité du service archaïque basée sur du présentiel obligatoire ou le refus de dématérialisation des valises de permanence amenant les agents à devoir se déplacer pour récupérer un téléphone portable ! Certaines DDI ont par ailleurs du gérer la conjonction de plusieurs crises, celle sanitaire s'ajoutant à une crue par exemple.

Alors à quand une crise sanitaire croisée avec une canicule, un accident environnemental,... ? Les compétences techniques des DDI et leur connaissance territoriales y seront précieuses...mais existeront-elles encore ?

Alors, POUR qu'il y ait « un avant et un après », FO demande un changement de cap pour les DDI, pour un service public républicain :

- présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République,
- qui conforte ses fonctions régaliennes par la diversité de ses postures,
- simplificateur, mais pas dérégulateur,
- n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice,
- à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales,
- réellement connecté à la connaissance du territoire et de ses acteurs,
- que l'on peut encore toucher du doigt, et pas seulement de la souris,
- qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide.



ON  LE SERVICE PUBLIC!!



Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris